

Dominique POTIER
Député de Meurthe-et-Moselle

Monsieur Gérard Darmanin
Garde des Sceaux
13 place Vendôme
75042 Paris Cedex 01

Toul, le 15 mai 2025

Monsieur le Garde des Sceaux,

J'ai été alerté par le maire d'un village de ma circonscription sur la situation sociale d'une habitante. Sauf décision contraire, elle sera expulsée le 22 mai de la maison qu'elle occupe. Cet immeuble a fait l'objet d'une liquidation judiciaire à un prix extraordinairement bas, sans que ni la commune ni elle-même n'aient pu se porter acquéreurs.

Cette affaire, au regard des informations qui m'ont été communiquées et sous réserve des éléments qui n'auraient pas été portés à ma connaissance, est pour le moins étonnante. Elle m'a sensibilisé sur les pratiques en la matière. J'ai ainsi découvert le Rapport "relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires judiciaires à la liquidation des entreprises et experts en diagnostic d'entreprise", réalisé par le député Arnaud Montebourg en 2001.

Face au constat accablant dressé par cette mission parlementaire, je ne doute pas qu'un ensemble de dispositions législatives et réglementaires aient été prises afin que les décisions de justice soient appliquées avec rigueur et probité. C'est l'intérêt des créanciers comme des justiciables et en somme celui de la société toute entière.

Pouvez-vous m'indiquer si, du point de vue du Ministère de la Justice, ces dispositions ont suffisamment produit leurs effets ?

Dans le cas contraire êtes-vous disposé à engager les réformes utiles à un meilleur encadrement de la mission des mandataires judiciaires ? A ce titre, il me semble que l'extension du pouvoir de préemption des collectivités sur les biens immobiliers qui font l'objet d'une liquidation serait - sous réserve de procédures accélérées - une piste de régulation à explorer.

Je suis profondément convaincu que ceux qui servent la Justice de notre pays le font avec une conscience professionnelle et une éthique exceptionnelle. Notre reconnaissance envers eux, comme l'attention que nous devons à nos concitoyens les plus vulnérables, nous oblige. Il nous revient en conséquence de réparer d'éventuelles failles juridiques afin que les agissements de quelques-uns ne viennent ternir le respect que nous devons aux institutions de la République.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Garde des Sceaux, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.



Dominique Potier